pont réservées. Tous ceux que j'ai interrogés aujourd'hui ont la ferme volonté de boucler la boucle. Je souhaite ardemment que leur énergie et leur courage soient récompensés et je termine en disant : que leur volonté d'arriver au but soit exaucée ! »

Jean DESMARET

AUJOURD'HUI LUNDI 13e ÉTAPE PERPIGNAN MARSEILLE (360 KIL.)

Aujourd'hui les routiers prendront le départ de la 13e étape : Perpignan-Marseille (360 kilm.).

Le départ de cette étape sera donné en ligne, à 2 heures du matin.

L'HORAIRE PROBABLE

PERPIGNAN (départ)	2 h.
NARBONNE (63 kilm.)	4 h. 30
BEZIERS (99 kilm.)	5 h. 40
PEZENAS (115 kilm.)	6 h. 40
MONTPELLIER (166 kilm.)	8 h. 30
LUNEL (189 kilm.)	9 h. 35
ARLES (236 kilm.)	11 h. 30
SALON (275 kilm.)	13 h.
LUYNES (313 kilm.)	14 h. 30
MARSEILLE (360 kilm.)	16 h. 10

Les contrôles de ravitaillement de cette étape seront installés à Béziers Montpellier et Arles.

Des coups de canons italiens vers la France

On publie la dépêche suivante adressée de Lanslebourg :

Depuis le 27 juin, de regrettables incidents se produisent à la frontière française de Savoie.

Sept batteries d'artillerie de montagne italienne exécutent des tirs sur le plateau du Mont Cenis, notamment dans les régions de Lhores, Savalin et Renvere, dépendances de Lanslebourg, en vertu du traité d'annexion de 1861.

Les populations qui habitent là dans des chalets ont été sommées par un officier d'escorte italien et plusieurs soldats, d'évacuer les lieux.

Sans délai, hommes, femmes, vieillards, petits enfants ont dû obéir, emmener leur bétail et camper 5 et 3 heures dans les près sous un vent mêlé de pluie et de neige à 2.150 mètres d'altitude, tandis que leurs récoltes étaient cassagées.

Ces incidents déplorables se poursuivant et les affiches placardées à la Mairie, annoncent que cet état de chosse se prolongera jusqu'au 15 juillet.

M. Grazier-Cosnes, maire de Lanslebourg et conseiller général de la Savoie a adressé une protestation aux Parlementaires de son département ainsi qu'au Consul d'Italie à Chambéry et au Consul de France à Turin.

D'autre part, on annonce que le Ministère des Affaires étrangères français n'a reçu de l'Ambassade de France à Rome, aucun renseignement sur les incidents en question.

Un appel aux armes de M. Rykow contre l'Angleterre

On mande de Moscou à la presse anglaise que M. Rykow, Président du Conseil des commissaires du peuple, a lancé un appel à tous les citoyens russes, en vue de prendre les armes contre la Grande-Bretagne.

Dix-huit bandits russes condamnés à être fusillés

On télégraphie de Moscou :

Le tribunal de Berditchev a condamné dix-huit bandits, ayant pour chef un nommé Polistchouk, à être fusillés. Vingt-huit autres sont condamnés à diverses peines de détention.

Cette bande, durant une année, a terrorisé par ses pillages et ses assassinats la population des districts environnants Berditchev.

IL VOULAIT TUER UN LIEUTENANT POUR ÉPOUSER SA FEMME

Un drame pour le moins singulier s'est déroulé à Modane, caserne de Loutaz, où logent en famille, officiers et sous-officiers.

Le lieutenant du génie Alban, déjà au lit auprès de sa femme, née Jalon, entendit du bruit dans la salle à manger. Sa femme le poussa à vérifier et, à peine sorti, il fut abattu de deux balles qui le blessèrent grièvement au cou et à l'épaule.

Le meurtrier s'était enfui. Les soupçons se portèrent sur un sergent du 99e R. I., dans la chambre duquel on découvrit le revolver encore tout chaud. Arrêté et pressé de question il a déclaré que Mme Alban, qui venait de faire un très gros héritage, lui avait donné l'ordre de tuer son mari pour pouvoir l'épouser ensuite. Il a été écroué. Mme Alban a été laissée en liberté.

UN CAMBRIOLEUR TUE UN AUTRE BLESSÉ PAR DES POLICIERS

Des inspecteurs, en surveillance à la gare d'Issy-les-Moulineaux, surprenaient samedi soir des cambrioleurs qui dérobaient des radiateurs d'automobiles.

Poursuivis, les malfaiteurs firent feu sur les inspecteurs qui ripostèrent.

Un des cambrioleurs a été tué et un autre blessé. Un troisième a été capturé.

UN DÉTENU A TENTÉ D'ASSOMMER CINQ PERSONNES

Le nommé Franck Neugebauer, détenu à la prison de Bourg, a tenté d'assommer trois de ses gardiens et deux détenus qui leur prêtaient main forte.

Neugebauer n'a pas pu prendre la fuite, mais les cinq hommes ont été fort malmenés et l'un d'eux a été gravement blessé.

Le Congrès de la Mutualité DU NORD

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

La séance plénière synthétise l'ordre du jour que les Commissions ont préparé la veille.

Les rapporteurs donnent lecture des questions traitées :

La Mutualité et le service pharmaceutique ; la Mutualité et la retraite garantie par la Caisse autonome de retraites ; la Mutualité et les assurances sociales ; la réduction du taux de l'intérêt dans les avances de l'Etat pour la construction des habitations à bon marché, et enfin l'organisation de la Mutuelle Maternelle Départementale.

Tous ces rapports, dont nous avons donné l'analyse hier, sont unanimement approuvés.

Le discours de M. G. Petit

Après cela, M. Georges Petit prend la parole. Il indique ce qu'est l'organisation administrative de la Mutualité du Nord. Par des chiffres il en souligne la puissance : 349 sociétés associées : 339.000 adhérents, soit 98 % du total de la Mutualité du Nord ; sept comités d'arrondissement, dont celui de Douai est un splendide exemple.

Quant aux services rendus par l'U. D., les voici : Une fédération mutualiste scolaire, la première de France avec une caisse autonome qui groupe 14.000 adhérents. La Fédération mutualiste scolaire laïque a organisé une œuvre de colonies de vacances qui permet d'envoyer chaque année 1.700 pupilles à Zuydcoote et à Wormhoudt. Une Caisse de crédit mutualiste immobilier, la première créée en France et la plus puissante. Une Mutualité Maternelle qui fonctionnera dans un an. Une Caisse autonome de retraites qui englobe 100.000 adhérents.

Tout cela, dit le président de la Fédération, montre que nous savons tenir ce que nous promettons.

Evoquant l'accord conclu avec le Consortium Patronal de Roubaix, M. Petit ajoute :

« On a prétendu que la mutualité était asservie au capitalisme. Non ; chez nous il n'y a pas de servage mais un contrat de concorde où chacun apporte sa contribution.

Notre but : L'amour et la solidarité : notre passion : L'humanité ».

Puis l'orateur montre ce que l'U. D. S. S. M. N. a fait en ce qui concerne le projet de loi sur les assurances sociales.

« Maintenant, dit-il, nous n'avons plus à nous préoccuper du texte, mais de son application ».

Et après quelques considérations sur ce dernier point, M. Georges Petit termine par ces mots : « Nous voulons que cette loi soit une loi de paix sociale non dans les mots mais dans les faits ».

Celui de M. Fallières

Lorsque les applaudissements se sont apaisés, M. André Fallières se lève et prononce un discours dont nous extrayons les passages suivants :

« S'appuyant sur la masse imposante de ses 750 sociétés et de ses 300.000 adhérents, l'Union du Nord a pu, dans tous les domaines de la Mutualité, exercer l'action la plus large et poursuivre la lutte la plus efficace contre les fléaux, qui assaillent la personne humaine. S'est-il agi de protéger la mère et l'enfant contre tant de dangers qui les menacent et qui mettent en péril l'avenir même de la race ? Elle y a pourvu par tout un réseau d'œuvres de maternité et de protection de la première enfance, qui ont déjà obtenu les résultats les plus probants pour l'abaissement de la mortalité infantile partout où son action bienfaisante s'est exercée.

« L'œuvre que vous avez réalisée mérite toute l'attention et tous les encouragements des pouvoirs publics. Ils viennent de vous témoigner récemment le prix qu'ils y attachent en accordant à votre Union la reconnaissance d'utilité publique. Soyez assurés qu'ils veilleront non seulement à ce que cette œuvre ne soit jamais mise en péril, mais à ce qu'elle se poursuive, dans l'avenir, avec toute l'ampleur, que comportent son passé et l'importance des services rendus. »

« Vous ne saurez, à cet égard, considérer avec inquiétude la prochaine mise en vigueur du régime d'assurances sociales, dont l'élaboration se poursuit à l'heure actuelle devant le Parlement. Les représentants de la Mutualité française avec une fermeté toujours clairvoyante, une persévérance inlassable et il faut le dire aussi avec un esprit de conciliation, qui a été hautement apprécié, autant par le Gouvernement que par les Commissions parlementaires, ont su, sur tous les points qui conditionnent l'avenir de votre institution, sauvegarder de la manière la plus entière les intérêts des organisations mutualistes et leur assurer, dans le cadre de la législation en préparation, une place que vous saurez, j'en suis sûr, rendre prépondérante. Leurs efforts ont abouti à le reconnaissance la plus explicite du caractère essentiellement mutualiste de tous les organismes de gestion des assurances sociales, et pour vos groupements à la possibilité de collaborer, aussi bien pour l'assurance-maladie et maternité que pour l'assurance-vieillesse, au fonctionnement du régime, qui ve être instauré. «

Les récompenses

Le discours du Ministre s'est achevé au milieu des applaudissements prolongés de l'assemblée.

Et M. Gaston Roussel, donne alors lecture des récompenses accordées à l'occasion du Congrès, à des dévoués militants mutualistes.

MUTUALITÉ. — **Médaille d'or.** — MM. Célestin Boipaire, à Templemars ; Eugène Rogé, à Douai ; René Loiseau, à Haulmont.

Médaille d'argent. — MM. Jean-Baptiste Bourdon, à Neuvilly ; Louis Dablincourt, à Douai ; Fernand Debuire, à Douai ; Auguste Degand, dit Bodemont, à Ronchin ; Louis Dujardin, à Croix ; Louis Lussiez, à Lille ; Victor Raton, à Douai ; Jean Saint-Quentin, à Velaenciennes; Léon Trinez à Flines-les-Raches ; Alphonse Vermersch, à Dunkerque ; François Wartel, à Douai ; Henri Waterlot, à Lille Alphonse Yernaux, à Anzin; Charles Honnette, à Sin-le-Noble.

Médaille de Bronze. — MM. Georges Baudry, à Hasnon ; Louis Bétrancourt, à Douai ; René Bigo, à Marchiennes ; Roger Comtesse, à Bousbois ; Albert Crombez, à Lille ; François Debrabant, à Wavrechain-Denain ; Henri Dernoncourt à Notre-Dame-au-Bois ; Désiré Duhem, à Denain; Ernest Gary, à Denain ; Clément Giron, à Dunkerque ; Gustave Lamblin, à Armentières ; Henri Larouge, à Quesnoy-sur-Deûle ; Charles Loyers, à Raches ; Julien Manche, à Lesquin ; Gustave Moreau, à Marchiennes ; René Renier, à Armentières ; Octave Sénéchal, à Escaudain ; Marie Senez, à Lille ; Henri Sorlaux, à Saint-Amand-les-Eaux · Charles Queniart, à Mercq-en-Barœul ; Jean-Baptiste Rucart, à Escaudain ; Joachim Dhenain, à Denain; Alexandre Legrand, à Escaudain ; Emile Longuépée, à Vendeville ; Emile Laurent, à Bousies ; Hector Payen, à Villers-sire-Nicole.

Mention honorable. — MM. Jules Lesage, à Denain ; Simon Riquet, à Flines-les-Raches ; Louis Rondelez, à Lille ; Louis Thomas, à Flines-les-Raches ; François Boillot, à Denain ; Jacques Boutonnat, à Sainte-Olle-les-Cambrai ; Emile Boutry, à Linselles ; Damas Brigode, à Valenciennes ; Germain Bru, à Lambersart ; François Burette, à Denain ; Ernest Carbonnel, à Lallaing ; Pierre Cattier, à Villers-au-Tertre ; Jules Chulfart, à Lille ; Gustave Cocu, à Denain; Louis Decleroq, à Hellum ; François Deputt, à Lambersart ; Alfred Desmons, à Lille ; Etienne Desreumaux, à Lille ; Charles Dorémus, à Lau-Win-Planque ; Philémon Brecq, à Cambrai ; Prosper Fontaine, à Denain ; Maurice Hanicot, à Hellemmes ; Léon Helbecque, à Denain ; Jules Jonet, à Denain ; Emile Lambert, à Denain ; Liboire Lefebvre, à Linselles ; Kléber Lejeune, à Heutmont ; François Leleu, à Escaudain ; Désiré Melmonté, à Dorignies ; Constant Merlin, à Lille ; Jules Moreau, à Roubaix ; Christophe Morelle, à Anzin ; Adrien Pladys, à Lille ; Léon Poix, à Denain ; Louis Poulain, à Douai ; Charles Prévot, à Heutmont ; Alfred Tichez, à Denain ; Eugène Sgard, à Douai ; Louis Vanden Koornhuysse, à Lambres-les-Douai ; Maurice Benoit, à Douai ; Edmond Bailleul, à Lille ; Albert Fourchet, à Recquignies ; Fernand Hannecart, à Recquignies ; Maurice Régnier, à Saint-Waast-la-Vallée ; Emile Siens, à Forest-sur-Marque.

PRÉVOYANCE SOCIALE. — **Médaille d'argent.** — MM. Henri Langlais, à Lille ; Monnier, sous-préfet de Douai.

Médaille de bronze. — MM. Paul Allaert, à Douai : Alcide Beudet, à Valenciennes ; Etienne Beaumont, à Anzin ; Julien Carlier, à Lille; Guillaume Castelain, à Lille ; Adolphe Corcenne, à Denain ; Jean-Baptiste Courtois, à Caudry ; André Guénez, à Lille ; Georges Imbert, à Lille; Georges Pasquesoone, à Lille ; Edouard Soubry, à Valenciennes ; Emmanuel Thieulliet, à Lille.

ASSURANCES SOCIALES. — **Médailles d'or.** — MM. Lucien Crépy, à Lille ; Emile Ferre, à La Madeleine ; Louis Plouvier, à Douai.

Médailles d'argent. — MM. Alfred Blas, à Lille ; Henri Spriet, à Lille.

Médailles de bronze. — MM. Ferdinand de Baillencourt, à Douai ; Fernand Balthaser, à Hautmont ; Clovis Goursault, à Lille ; Gustave Avit, à Cambrai ; Michel Billiet, à Valenciennes; Jules Bonnet, à Lille ; César Bouly, à Douai ; Albert Bricout, à Cambrai ; Louis Byls, à Lille; Edmond Cail, à Aulnoye ; Alexandre Carion, à Lille ; Edouard Castelain, à Lille; Julien Debadts à Lille ; Léon Delegnies, à Lille ; Auguste Delmasure, à Lille ; Mme Marie Allard, à Lille ; MM. Auguste Deneufèglise, à Lille ; Victor Deruelle, à Lille ; Victor Duquenne, à Ronchin ; Félicien Drumez, à Lille ; Samuel Dubuisson, à Solesmes ; Jules Faes à Coudekerque-Branche ; Jules Fiévet, à Saint-Saulve ; Edouard Fort, à Lille ; Octave Gratepanche, à Villers-au-Tertre ; Georges Huvillier, à Lille ; Auguste Lampin, à Somain ; Edmond Leclercq, à Lille ; Louis Levacq,à Ferrière-la-Grande; Jean-Baptiste Macker, à Lambersart ; Gustave Marquant, à Douai ; Georges Nonnon, à Haulmont ; Pierre Pureur, à Valenciennes ; Prosper Ravet, à Mons-en-Barœul ; Augustin Rigault, à Marcq-en-Barœul ; Paul Vilcot, à Denain ; Victor Watremez, à Beauvois-en-Cambrésis ; Jean-Baptiste Villaume, Valenciennes ; Jean Wochrel, à Lille.

Le banquet

A 13 heures 30, un banquet réunit à l'Hôtel de Ville, plus de 800 convives.

Excellemment organisé et servi par les soins de M. Jules Leprêtre, propriétaire de l'Hôtel du Grand Cerf, le repas parfaitement cordial se poursuit à la satisfaction général.

Au cours de ces agapes, Mme Léon Escoffier toujours dévouée aux œuvres de bienfaisance provoque un geste généreux : une collecte au profit de l'Œuvre Douaisienne des Colonies de vacances.

De charmantes et gracieuses jeunes filles de l'Amicale des Blancs Moutons, tendent de table en table, des plateaux où tombent drûs, pièces de monnaie et billets. Ce qui rapporte 1.300 francs.

M. Georges Petit félicite et remercie Mme Escoffier.

Au champagne, voici les discours :

C'est tout d'abord M. HUDELO.

Le Préfet du Nord souligne le profond attachement du Ministre à la cause de la Mutualité. Il l'en remercie. Puis après avoir félicité les Mutualistes du Nord, dont l'œuvre est un bienfait et un exemple, il évoque le voyage récent de M. Doumergue dans le grand département et il lève son verre au Président de la République.

M. Léon ESCOFFIER lui succède :

M. Léon Ecoffier s'adressant au Ministre, M. Fallières, se déclare heureux de lui souhaiter la bienvenue au nom des laborieuses populations si attachées à l'idéal mutualiste.

Vous dirai-je, dit-il qu'à nos yeux vous détenez un portefeuille d'importance ? Ministre du Travail, de l'Hygiène, de la Prévoyance sociale, c'en est assez pour séduire, attirer, retenir l'attention de ces hommes qui, nés sur cette terre de Flandre, de Wallonnie et de Hainaut, ne veulent connaître qu'une loi : celle du travail.

Mais ce travail intense, obstiné, fécond, créateur de richesse, dont s'enorgueillit et profite la nation entière, doit s'assortir de beaucoup d'hygiène, de beaucoup de prévoyance.

Faute de quoi, une société moderne commettrait un véritable crime social.

Vous avez accepté l'invitation que vous fit tenir l'Union départementale des Sociétés de Secours mutuels du Nord : Elle en est fort aise ; elle vous le dira d'une voix certes éloquente.

Quant à moi, je ne suis nullement surpris de vous rencontrer au milieu des mutualistes du Nord.

Dans quel coin de France pourriez-vous compter de pareils effectifs — 300.000 — et surtout un admirable faisceau d'œuvres que l'on peut proposer comme type et comme modèle.

Par une coïncidence heureuse, l'Union départementale se réunit en congrès, en un moment où la Mutualité va se trouver à un grand carrefour, à un tournant de sa grande et belle histoire.

J'estime, en effet, que la loi sur les assurances sociales, qui sera une loi de santé publique, couvrant de son manteau protecteur, du berceau à la tombe, l'être humain qui n'a, pour toute ressource, que son cerveau ou ses bras ; j'estime que cette loi, si ardemment attendue, doit entrer en application avant la fin de cette législature.

Le Sénat est encore occupé à discuter le projet des Assurances sociales, mais l'on peut dire que les passes dangereuses sont franchies.

S'adressant aux Mutualistes M. Escoffier dit : le Sénat ne paraîtrait pas disposé à vous abandonner le service des pensions afférentes à la vieillesse et à l'invalidité. Il vous restait comme loi la maladie, la maternité et le décès.

Dans ce domaine encore, vous enregistrez une victoire et vos caisses primaires autonomes, lorsqu'elles grouperont au moins 100.000 assurés (vous remplissez bien au delà cette condition), assureront le service des pensions de vieillesse et d'invalidité.

C'est un très gros succès qui doit réjouir le cœur de M. Georges Petit.

En toute occasion, ce pèlerin de la Mutualité n'a cessé de dire que le véritable but que les mutualistes devaient poursuivre étaient d'intervenir d'une façon efficace dans la prophylaxie sociale et l'amélioration de la santé publique.

Georges Petit, vous avez vu là le véritable but et le noble idéal de votre propagande !

Et vous pourrez ainsi étendre le réseau de plus en plus serré des œuvres de cure et de prévention véritables : Dispensaires d'hygiène sociale, Préventoria, Sanatoris, Maternités.

Et il termina par ces phrases :

« Qu'ensemble, tous les hommes de bonne volonté, d'un même cœur, d'un seul élan, fassent reculer la misère qui rôde autour des foyers des malheureux.

Et nous ne ferons jamais assez.

N'ayons jamais peur de faire trop, quand il s'agit d'éteindre des haines et de désarmer des colères souvent trop légitimes.

Ensuite, M. Gensbach, président de la Fédération Nationale de la Mutualité Luxembourgeoise, apporte à l'assemblée le salut de son groupement. Il rend hommage aux mutualistes français et à M. André Fallières, leur ardent défenseur.

Et il porte un toast à l'amitié franco-luxembourgeoise dans la mutualité et les assurances sociales.

Après lui, M. Charles GONIAUX prend la parole. Le vaillant député mineur le fait en ces termes :

« Ce n'est pas seulement comme député du Nord que je parle, dit M. Goniaux, car je ne puis oublier que ce sont les électeurs de la 1re circonscription de Douai qui m'ont pour la première fois envoyé siéger à la Chambre des Députés, alors que les assurances sociales figuraient à notre programme.

Certes, l'humanité marcha sans cesse d'un pas plus assuré dans la voie du progrès ; à l'individualisme fécond, à l'égoïsme des siècles passés, succède l'entr'aide fraternelle.

L'homme isolé n'est qu'un jouet aux mains du destin.

Certes la collectivité s'est efforcée d'adoucir ces maux ; mais ce n'est pas sous l'aspect d'une condescendance parfois humiliante que se manifeste plus pleinement la solidarité entre les hommes.

Tous pour chacun, chacun pour tous, telle est sa vraie devise. La religion des mutualistes, la religion de l'humanité, la plus haute, la plus grandiose, la plus vraie.

Des millions d'hommes sont unis en un faisceau indissoluble.

Ils ne redoutent plus les heures pénibles d'une vieillesse misérable : ils redoutent moins la maladie, la mort. Ils savent qu'après eux, leur femme et leurs enfants ne seront point abandonnés à la misère.

C'est une des raisons qui ont amené les organisations ouvrières, la Confédération Générale du Travail, à presser, Gouvernement et Parlement à voter la loi sur les assurances sociales que le Sénat discute à son tour en ce moment.

M. le Ministra, nous sommes préoccupés, le Gouvernement aussi, à la péréquation des pensions d'ancienneté, au rajustement des pensions civiles et militaires, des mutilés de la guerre et du travail, qu'il faut faire aboutir à bref délai.

Le Conseil d'administration du Syndicat des Mineurs du Nord, dans sa réunion qu'il vient de tenir ce matin, m'a chargé de vous prier de faire en sorte que le progrès de la loi que vous avez déposé tout récemment sur le bureau de la Chambre tendant à majorer la pension des ouvriers mineurs retraités, soit voté au cours de la semaine prochaine par les deux Chambres. Les rapports sont nets, c'est la Caisse Autonome qui pourvoit la dépense, tout le monde est d'accord sur le principe de la réforme ; avec votre concours, nous pouvons aboutir rapidement et ce sera justice.

Messieurs, à la prospérité de la mutualité et à sa bonne entente avec les organisations syndicales pour la mise en route de la loi sur les assurances sociales, qui, je l'espère, ne peut plus tarder à devenir définitive ».

Ensuite M. DES ROTOURS proclame la mutualité, œuvre de paix sociale, dont l'idéal sera réalisé par la loi sur les assurances sociales.

M. HAYEZ salue la mémoire de M. Armand Fallières, ancien Président de la République. Pour lui aussi la mutualité est un gage de paix sociale. Et c'est à son accomplissement que le sénateur du Nord lève son verre.

M. Georges PETIT, après avoir remercié le Comité de l'arrondissement de Douai et les organisateurs locaux du Congrès parle de la loi sur les assurances sociales dans son application.

« La tâche est lourde, sans doute, dit-il. Il faudra des sommes énormes et consentir de gros sacrifices. Mais c'est un instrument de mieux-être social nécessaire. La loi sera ce que la démocratie voudra qu'elle soit. Le département du Nord s'engaga à tenir ses obligations à ce point de vue ».

Et en signe d'approbation, les applaudissements crépitent et un vivet flamand est chanté en l'honneur du président de l'U. D. S. S. M. du Nord.

M. Fallières reprend la parole

M. André Fallières, le dernier tout d'abord, adresse des remerciements, notamment à M. Gensbach, représentant de le Mutualité Luxembourgeoise ; à M. Escoffier et à la Municipalité douaisienne accueillante ; à M. Georges Petit, homme de progrès et de réalisation, comme il en faut à la tête de la Mutualité, cette œuvre si belle.

Puis le Ministre du Travail rend un vibrant hommage au Nord, source de richesse et de prospérité pour la France. Et il fait l'éloge, un éloge mérité du M. Hudelo « the right man in the right place ».

Enfin, après avoir salué les familles nombreuses, honneur et puissance de la France, M. Fallières évoque la loi sur les assurances sociales.

« C'est l'œuvre la plus large et la plus juste qui ait été connue dans un régime démocratique ».

Et reprenant une phase de M. Lebas, député-maire de Roubaix, le Ministre poursuit :

« Elle sera une révolution pacifique dans les destinées du pays.

« C'est une grande œuvre de solidarité. Et cette œuvre c'est la mutualité qui l'a préparée.

» Je bois à la santé de la Mutualité et des mutualistes ».

M. Fallières a terminé. L'assemblée lui fait une magnifique ovation. Et, en son honneur, le « vivat flamand » une fois encore emplit la salle.

Tandis que le banquet prenait fin, toutes les sociétés locales, rassemblées place Carnot se formaient en cortège et musique en tête se rendaient par les rues centrales jusqu'à la place du Barlet.

Là en présence du Ministre du Travail, des autorités, des Congressistes, et d'une foule énorme, le chant des Mutualistes s'éleva, puissant.

Après la cantate M. Fallières regagna la gare et repartit pour Paris, mais la fête continua.

Au kiosque du jardin public, l'Harmonie fraternelle et mutuelle des Anciens Soldats Français et Alliés de Roubaix offrit à un auditoire particulièrement nombreux, un concert qui fut parfait de tenue et de programme.

Et la journée de la Mutualité du Nord prit fin, le soir, par un bal à grand orchestre avec le concours de la dévouée musique municipale des Sapeurs-Pompiers.

Le Congrès des Chasseurs et Pêcheurs du Nord

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

M. Thellier de Poncheville prit ensuite la parole et traita de la loi votée par la Chambre des Députés, relative aux dégâts occasionnés aux cultures par les lapins. Il remercia M. Deleselle d'avoir fait respecter le droit de chasse dans la baie d'Authie — puis parla des différents projets sur la relocation des chasses par licences ou par adjudications. Il attira l'attention des assistants sur la question de ristourne et rendit compte que le ministre de l'Agriculture n'avait pu accorder les 10 francs demandés au profit de la Fédération. « Nous avons eu au Comité National des Chasseurs de France des adversaires intransigeants avec les gens du midi », dit-il, lesquels ont menacé le ministre de faire la grève du permis...

L'exposé du Président

M. Thellier de Poncheville parla ensuite de la syndicalisation de la chasse et s'étonna des objections faites contre ce projet qui vise les intérêts généraux des grands et petits chasseurs.

Cette syndicalisation projetée sera utile à tous les chasseurs, puisqu'un règlement va être parfaitement organisé et qu'il y aura une chasse communale réservée aux habitants de la commune. Il faut s'entendre, précise M. de Poncheville. Le territoire n'a pas augmenté, tandis que le nombre des chasseurs est passé de 350.000 à 1.450.000. Si on veut continuer à chasser, il faut s'organiser et marcher la main dans la main, sans quoi c'en est fait de la chasse et de ses sains plaisirs. »

Pour terminer, le Président de la Fédération aborda la question de l'entente entre chasseurs et pêcheurs. Il évoqua l'incident du Congrès des Pêcheurs tenu à Maubeuge et fit un appel pour l'union. « Nous voulons, dit-il, que les pêcheurs conservent leur autonomie absolue ; il ne faut pas de fusion, mais au contraire une pleine et entière harmonie. Ce qu'il faut, c'est que MM. Leroy, Crapez, Broutin coordonnent leurs efforts avec les nôtres pour la répression du braconnage mais que l'administration de chaque groupe : pêche et chasse, reste autonome et que la cordialité qui ne s'est jamais démentie entre chasseurs et pêcheurs subsiste. »

Après que ces paroles aurent été vigoureusement applaudies, M. Prévost, trésorier, fit un compte-rendu de la situation financière qui est en sérieuse amélioration.

Chasseurs et Pêcheurs sont d'accord

La question de la pêche vint ensuite à l'étude et M. le Conservateur des Eaux et Forêts donna une explication détaillée sur les termes de la circulaire ministérielle relative aux subventions à accorder aux Sociétés de pêche. C'est sur ce point de vue qu'il y avait divergences de vues ; c'est la mauvaise interprétation de cette circulaire qui avait amené quelques nuages entre chasseurs et pêcheurs. Après des explications courtoises entre MM. Broutin, Leroy et Crapez et le Conservateur des Eaux et Forêts, ces nuages furent vite dissipés et l'accord parfait régna à nouveau au sein de la Fédération du Nord, à la satisfaction de tous.

Le secrétaire général de la Fédération des Pêcheurs donna connaissance des travaux exécutés dans les bassins de Wagnonville qui sont devenus de beaux bassins. Il rappela que 350.000 alvins avaient été distribués aux Sociétés depuis la création de Wagnonville et affirma que la production allait encore augmenter, en vue de fournir 200.000 alvins annuellement aux Sociétés de pêche. Il termina en faisant un appel pour l'union entre chasseurs et pêcheurs.

Les vœux

On passa au vote des vœux suivants qui furent tous acoplé à l'unanimité :

1° Que les deux taxes : taxe sur les chasses louées et taxe sur les chasses gardées ne puissent en aucun cas être superposées :

2° Que dans les limites du maximum qui leur est applicable, les taxes sur chasses gardées soient fixées par analogie avec les taxes auxquelles sont assujetties les chasses louées similaires de la région et que leur total ne soit jamais supérieur à 3 % de la valeur locative.

3° Que soient exemptées d'impôt et de taxes les réserves de chasse créées par l'Etat, les Fédérations départementales, les Associations cynégétiques et d'acclimatatiou.

4° Que la loi concernant les ravages des lapins de garenne soit amendée au Sénat de façon à sauvegarder les droits des propriétaires et les intérêts légitimes des chasseurs.

5° Que la destruction des animaux nuisibles soit réglementée d'une façon très précise de façon à ce que le gibier ne soit pas détruit.

6° Qu'il soit interdit d'approcher le gibier avec une charrue ou un cheval, parce qu'il s'agit là, non de chasse, mais d'un moyen de destruction.

7° Que l'usage du blé empoisonné ne soit autorisé par le Préfet pour la distruction des mulots et des corbeaux qu'à la condition que ce blé ne puisse être utilisé que pendant l'hiver et qu'il soit mis sous terre.

LA QUESTION DES ASSURANCES

La question de l'assurance fut ensuite abordée. M. Thellier de Poncheville, après avoir rappelé que pour 9 fr. 30 on avait une police de 100.000 francs sur les accidents, fit ressortir que cette assurance populaire des chasseurs devait être rendue obligatoire pour tous les disciples de Saint-Hubert. Il fit voter un vœu dans ce sens, précisant que le permis de chasse ne serait délivré que sur le vu de la quittance de la police d'assurances.

LE CONCOURS FINANCIER DE L'HUBERT'S CLUB DE FRANCE EST ACCORDÉ A LA FÉDÉRATION DU NORD

M. Vasse, président du Saint-Hubert's Club de France prit ensuite la parole pour expliquer l'accord qui s'était fait entre les membres du bureau de la Fédération et le Saint-Hubert's Club.

Après avoir rappelé l'union nécessaire entre tous les chasseurs, il annonça que le Saint-Hubert's Club apporterait son concours financier à la Fédération du Nord en lui versant une prime de 5.000 francs pour grossir ses recettes. Il parla ensuite des procès que souvent, faute de moyens le petit chasseur ne peut engager pour poursuivre le braconnier. Il préconise la création d'une caisse mutuelle pour que tout membre de la Fédération et du Saint-Hubert's de France puisse poursuivre le braconnier. Moyennant une cotisation de 10 centimes par hectare de chasse, les membres de le Fédération seront dégagés de la procédure qui sera engagée par le Saint-Hubert's Club : mais le plaignant conservera son avocat et ses avoués ordinaires pour plaider l'affaire.

Ces propositions furent accueillies par de chaleureux applaudissements, puis on passa à la remise des récompenses.

LES RÉCOMPENSES

Les récompenses ci-après furent décernées :

Plaquette d'argent de répression de braconnage, attribuée par le Ministre de l'Agriculture : M. Roquette, secrétaire général de la Fédération.

Plaquette de bronze : MM. Lemaire Henri et Dequeker.

Médaille de vermeil du Saint-Hubert's Club de France : MM. Detrez Feutriez, Bléhaut, Dubacle, Lemaire Jean, Fronvel, Jeansoone.

Médaille d'argent : M. Lemaire Gaston.

Diplôme de piégeur : M. Sorriaux.

Diplôme d'honneur : M. Denneulin.

Après les félicitations d'usage, la séance fut levée à midi quinze.

LE BANQUET

A 13 heures, dans les salons de l'Hôtel Carlton les Congressistes se trouvaient de nouveau réunis en vue du banquet.

Une saine et franche amitié ne cessa de se manifester durant tout le repas, dont le menu était des mieux composé. Au dessert, de nombreux toasts furent portés par MM. Thellier de Poncheville, Crapez, Ferré, Leroy, Broutin, Vasse, Dequene, Masson, Carlier, Delesalle, Gimat et Allotte.

Cette réunion de famille, empreinte de l'union la plus cordiale se termina dans la gaieté, et prouve une fois de plus la bonne harmonie qui règne dans la réputée Fédération des Chasseurs et Pêcheurs du Nord.

Une centenaire fêtée à Givenchy-lez-La Bassée

La population de Givenchy-lez-La Bassée a fêté hier le 100e anniversaire de Mme veuve Duquesne, née Virginie Bouchez.

Cette vieille et honorable femme est née dans cette commune le 4 juillet 1827. Elle a travaillé toute sa vie pour élever une nombreuse famille. Elle a toujours bon œil et bon appétit.

Une automobile, réquisitionnée par les soins de la municipalité, est allée chercher la centenaire chez son petit-fils, puis commença la joyeuse fête. Derrière l'auto, suivaient tous ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants (environ 90) et une foule joyeuse d'amis.

Le cortège se rendit au Mémorial, où la Centenaire fut reçue par M. Buisine, maire, entouré des membres du Conseil municipal. Un vin d'honneur fut servi et M. le maire prononça une éloquente allocution à l'adresse de l'héroïne de la fête. Puis le cortège se rendit au domicile du petit-fils de Mme veuve Duquesne, où un banquet, présidé par la Centenaire, fut servi ; celle-ci fit honneur au repas, bien qu'elle eut le matin déjeuné copieusement.

M Buisine prononça encore un toast et souhaita à la Centenaire de vivre de longs jours encore.

La Centenaire, qui avait écouté avec attention (car elle a encore bonne ouïe), répondit avec un fin sourire « qu'elle n'avait que cent ans et qu'il ne lui paraissait pas utile de faire tant de manières pour si peu de chose ».

Cette boutade égava beaucoup l'assemblée et la fête charmante se termina joyeusement.

A propos de la grève du "Bachot"

UNE NOTE DU SYNDICAT NATIONAL DES PROFESSEURS DE LYCÉES

Le Bureau du Syndicat National des professeurs des Lycées de garçons et de l'enseignement secondaire féminin a tenu hier une réunion, à l'issue de laquella il a été remis à la presse un communiqué dans lequel, après avoir déclaré qu'il a pris des renseignements sur la façon défectueuse dont, dit-il, se passent les examens du baccalauréat, il porte à la connaissance des parents qu'ils ont la faculté de demander, dans un délai de dix jours, aux recteurs, la vérification des copies et aux conseils compétents l'annulation des épreuves.

Aux termes de ce communiqué, le Bureau du Syndicat regrette qu'aucun acte décisif du Gouvernement ne soit encore venu, dans l'intérêt des familles, modifier la situation actuelle.

Remercie les Associations de fonctionnaires de l'enseignement de leur esprit de solidarité, et adresse l'expression de sa gratitude aux membres du Conseil supérieur, qui ont soutenu les professeurs dans leurs revendications.

MORT DE M. JEAN BOUVERI DÉPUTÉ SOCIALISTE

On annonce la mort, survenue hier matin, à Montceau-les-Mines, de M. Jean Bouveri, député socialiste de Saone-et-Loire, maire de Montceau-les-Mines, né en 1865, ancien ouvrier mineur.

M. Bouveri avait été élu une première fois député en 1901 : il avait été constamment réélu. En 1920 il était passé au Sénat et en 1924 il était redevenu député.

FEUILLETON DU 4 JUILLET 1927. — N° 37

A. Boissières

le circuit de la mort

ROMAN

— Je sais ce que je dis ! releva sèchement la marquise. C'est pour vous qu'il y a deux ans il a rompu un mariage qui pouvait le ramener dans la bonne voie.

— Le mariage avec Mlle Dingler ? protesta la jeune femme. J'étais prête, comme aujourd'hui, à tous les sacrifices, et ceux qui ont fait échouer cette union pourraient seuls vous instruire de sa non-réussite.

— C'est vous, continua inexorablement la marquise de Larive, qui, depuis ce temps, avez profité des largesses de mon fils, dont ma ruine est faite.

— Moi ! bêa de stupéfaction la modiste de la rue de la Paix.

— Vous qui avez monté, grâce aux générosités de votre amant, un des premiers magasins de Paris. Vous voyez que mes informations sont moins fausses que vous ne voulez le dire. D'ailleurs, c'était votre rôle, votre seul rôle !

Alors, bondissant sous l'injure, Marcel